

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-001-17471/25/BM

**■ Attribution de subventions pour la gestion de la CinémaBase à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est (ARTS) au titre de l'exercice 2025 - Approbation d'une convention et d'un avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs - MGDIS n°9721 et n°9722
108464**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de l'Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence, dont le numérique et les industries créatives. Aussi, par délibération du Conseil du 10 octobre 2024, la Métropole a approuvé sa feuille de route des Industries Culturelles et Créatives (ICC) qui propose une stratégie de positionnement territorial précisant les ambitions communes et les objectifs à moyen/long termes traduits dans un programme d'actions.

Parmi les ICC, la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia symbolise particulièrement la créativité de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui regorge d'un écosystème à la fois riche sur le plan artistique et novateur sur le plan technologique, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement. En effet, le territoire bénéficie d'infrastructures de premier ordre comme le Pôle Média de la Belle de Mai dédié aux industries créatives qui accueille les Studios de Marseille, Provence Studios, The Next Stage le studio de production virtuelle et à présent la base logistique d'accueil des tournages CinémaBase. De, plus, la diversité des paysages, l'ensoleillement exceptionnel, la qualité des services publics et la proximité des infrastructures de transport, font de la Métropole Aix-Marseille-Provence un territoire reconnu par les professionnels de la filière.

En 2023, près de 430 productions françaises et internationales du secteur du cinéma et de l'audiovisuel ont été accueillies, soit près de 2 200 jours de tournage et prises de vues photographiques en décors naturels et en studios, avec un impact sur le territoire estimé à près de 90 millions d'euros. Le bilan 2024 sera sensiblement identique. La volonté de la Métropole de participer à la consolidation de ce secteur, pourvoyeur de débouchés et d'emplois locaux, notamment pour les jeunes, est forte et durable.

Compte tenu de la politique d'actions en matière d'attractivité et de développement économique de la filière d'excellence du numérique et des industries créatives, dont le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia, qu'elle met en place en direction des professionnels et de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans le cadre du protocole d'accord Marseille en Grand, l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille ont confié la gestion de la base logistique pour l'accueil des tournages - CinémaBase, à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS). Située au 56, boulevard du Capitaine Gèze, dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille, la CinémaBase a fêté ses un an le 29 novembre 2024. L'Etat a participé à hauteur d'un million d'euros aux investissements d'aménagement et de mise aux normes du bâtiment et la Métropole s'est engagée à soutenir l'ARTS pour la gestion de la CinémaBase à hauteur de 80 000 euros chaque année jusqu'en 2025.

Créée en 2002 à l'initiative de plusieurs techniciens du cinéma emblématiques locaux, l'ARTS compte près de 1 000 adhérents, représentant des dizaines de métiers. L'association a pour objectifs principaux de promouvoir et développer l'activité professionnelle des techniciens du Sud-Est et de représenter ses membres auprès des institutions de la filière, des collectivités territoriales et des interlocuteurs, publics ou privés, en lien avec les tournages.

L'ARTS met en lumière l'excellence professionnelle des ressources locales, participe activement à la promotion du territoire pour l'accueil des tournages, dialogue en étant force de proposition avec les acteurs publics et privés impliqués dans la filière, permet la transmission des bonnes pratiques et l'inclusion de nouvelles recrues, s'engage pour la mise en œuvre de la transition écologique, accompagne les évolutions rapides des métiers par des propositions régulières de rencontres et de formations, et joue ainsi un rôle moteur pour la bonne croissance de la filière cinéma et audiovisuel sur le territoire métropolitain.

En 2025, l'ARTS a pour ambition de développer sa communication, de contribuer à une meilleure visibilité des offres d'emploi, de continuer à promouvoir les bonnes pratiques professionnelles et éco-responsables auprès de ses occupants, de poursuivre le programme de tutorat « génération ARTS » pour les nouveaux entrants post-diplômes et/ou en reconversion professionnelle et de proposer régulièrement des rencontres professionnelles.

La CinéMaBase, qui se déploie sur 3 000 m², comprend des espaces modulables de bureaux de production et de casting, des espaces de stockage pour les décors et les costumes, une buanderie, des ateliers de fabrication de décors, un parc de stationnement sécurisé pour les camions à proximité des grands axes routiers et facile d'accès en transports en commun. Elle permet aux équipes de s'adapter de manière souple aux différentes phases d'un tournage et peut accueillir simultanément jusqu'à 6 équipes en préparation de tournage 24h/24 et 7j/7. Elle a accueilli 37 productions de fictions audiovisuelles ou cinéma de tous formats, publicités et clips, représentant 657 jours d'occupation et impliquant 286 professionnels présents sur site.

La CinéMaBase vient compléter l'offre de services proposée aux sociétés de production locales, nationales et internationales ayant choisi de tourner sur le territoire avec un modèle économique qui s'appuie sur une grille tarifaire de location qui répond à l'économie actuelle des tournages. Elle s'inscrit dans l'écosystème local avec un réseau de partenaires de terrain : fournisseurs et loueurs de matériel, prestataires de services, recyclerie, gestionnaires de déchets, studios, associations professionnelles, écoles et organismes de formation, etc.

L'association a été soutenue l'an dernier par l'attribution d'une subvention de fonctionnement global et une subvention de fonctionnement spécifique. Ce soutien s'est formalisé notamment par la conclusion d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs n° Z23041COV en application de la délibération n° ATCS-001-12795/22/BM du Bureau de la Métropole du 17 novembre 2022. Conformément aux dispositions de ladite convention, la participation financière de l'exercice suivant est fixée par avenant. L'association souhaite poursuivre son objectif et son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement global et une subvention de fonctionnement spécifique au titre de l'exercice 2025, dossiers MGDIS n° 9721 et n° 9722.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) une subvention de fonctionnement global d'un montant de 10 000 euros, ainsi qu'une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 80 000 euros au titre de l'exercice 2025.

La subvention de fonctionnement global représente 2,3 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires) et la subvention de fonctionnement spécifique représente 22,2 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 27 février 2025
Reçu au Contrôle de légalité le 28 février 2025

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-005-12274/22/BM du Bureau de la Métropole du 20 octobre 2022 portant approbation du protocole d'accord avec l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille en vue du déploiement des projets culturels prévus au titre de « Marseille en Grand » ;
- La délibération n° ATCS-001-12795/22/BM du Bureau de la Métropole du 17 novembre 2022 portant approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs de la subvention spécifique à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) pour la gestion d'une plateforme logistique des tournages dans le cadre du protocole d'accord « Marseille en Grand » ;
- La délibération n° ECOR-001-15170/23/BM du Bureau de la Métropole du 7 décembre 2023 portant sur l'attribution de subventions à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) au titre de l'exercice 2024 - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs et approbation d'une convention ;
- La délibération n° ECOR-001-15733/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 portant approbation de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) portant sur l'attribution d'une subvention pour la gestion de la CinéMaBase pour l'exercice 2023 ;
- La délibération n° ECOR-001-15822/24/CM du Conseil de la Métropole du 22 février 2024, portant approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-010-16647/24/BM du Bureau de la Métropole du 10 octobre 2024 portant approbation de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs de la subvention spécifique pour la gestion de la CinéMaBase et de l'avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs de la subvention de fonctionnement global avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) au titre de l'exercice 2024 ;
- La délibération n° ECOR-001-16793/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024, portant approbation de la feuille de route Industries Culturelles et Créatives de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024, portant approbation du règlement budgétaire et financier de la Métropole modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole entend soutenir l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) dans le cadre de son action publique en faveur de la filière cinéma, audiovisuel et multimédia.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) d'un montant de 10 000 euros, ainsi qu'une subvention de fonctionnement spécifique d'un montant de 80 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Sont approuvés la convention annuelle d'objectifs et l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°Z23041COV avec l'Association Régionale des Techniciens du Sud-Est pour le cinéma et l'audiovisuel (ARTS) ci-annexés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant et la convention visés à l'article 2.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80 % et de l'exercice 2026 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 62.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4CINEM ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Filière Cinéma,
Industrie créative

Gaby CHARROUX